

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Avril 2024

Etaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Corinne SIRUGUE - Cécile AMIOT - Stéphanie GAY
Virginie BEGIN Myriam MOREAU - Patrick JACQUET - Frédéric LHUILLIER - Lionel BANDI -
Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE - Alban JOURDHIER - Fernand GUIRAO

Excusé(s) : Emilie CLERCELET procuration à MEVOLHON Stéphanie

Secrétaire de séance : Corinne SIRUGUE

Ouverture de la séance à 20H.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 Mars 2024

Les observations suivantes sont formulées :

- Dans le paragraphe « Compte rendu de la séance du 01 février 2024 » il faut lire « le compte rendu de la séance du 01-02-2024 est adopté à la majorité avec 11 voix pour et 1 abstention »
- Dans le paragraphe « III Toiture logement » il est indiqué que le conseil valide le devis de l'entreprise Poirot par 7 voix pour et 6 abstentions. Il fallait lire « 7 voix pour et 5 abstentions »

Le compte rendu de la séance du 14 mars 2024 est adopté à la majorité (1 abstention) sous réserve des modifications ci-dessus.

I - POINT TERRAIN MULTISPORTS

Mme le Maire informe le conseil qu'une réunion en présence de l'entreprise Noirot (pour la dalle) et l'entreprise AJ3M (pour la structure) a eu lieu sur site. Mme le Maire était accompagnée de Mr Bandi, adjoint aux travaux et Mr Macaire. Cette réunion avait pour objectif de faire constater à ces deux sociétés que les travaux ne répondaient pas aux attentes de la commune. Deux remarques sont faites par la commune :

- La plateforme est en pointe et cela choque visuellement
- La structure n'est pas posée horizontalement (visuel arrondi)

Le Maire propose que l'ensemble des travaux soient repris et demande l'avis du conseil.

Après discussion, le conseil valide cette proposition et autorise le maire à envoyer des courriers en recommandé avec accusé de réception à chaque société afin de leur demander de recommencer leurs travaux respectifs.

Le conseil se garde le droit de contacter l'assurance en cas de problème et autorise le maire à procéder au signalement si nécessaire.

II – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion établi par Mr Le Trésorier s'établit comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	395 932,07		-97 689,99		298 242,08
Fonctionnement	140 300,48		132 414,92		272 715,40
TOTAL I	536 232,55		34 724,93		570 957,48
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	536 232,55		34 724,93		570 957,48

Le compte de gestion établi par la Trésorerie correspond au compte administratif établi par la commune et n'appelle pas d'observation.
Soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire se retire de la salle, M. JACQUET Premier Adjoint soumet le compte administratif au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>TOTAL</i>
REPRISE DES RESULTATS AU 31/12/2022	395 932,07	140 300,48	536 232,55
RESULTATS EXERCICE 2022			
Dépenses 2023	164 134,89	373 707,81	537 842,70
Recettes 2023	66 444,90	506 122,73	572 567,63
Résultat exercice 2023	-97 689,99	132 414,92	34 724,93
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2022		0,00	0,00
RESULTATS A FIN 2023 (fonds libres)	298 242,08	272 715,40	570 957,48

IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Chacun des membres de l'assemblée a reçu, avec la convocation à la réunion de ce jour, le budget primitif comprenant les propositions pour 2024. Une liasse de documents est distribuée. Celle-ci tient compte des orientations discutées lors des précédentes réunions du conseil municipal et principalement pour cette année.

Mme Moreau signale que des totaux manquent en recette de fonctionnement 2023. Le Maire indique qu'il s'agit d'une erreur de tableur et que cela sera corrigé sans que cela ait une incidence sur le budget 2024. Les totaux seront rectifiés.

A) Inscription Investissement.

DEPENSES

- Allées du cimetière
- terrain multisport
- bâtiment ancienne épicerie (étude),
- travaux voirie : rue des Pasquiers et rue de Fangy
- étude dernière phase église,
- logiciel cimetière,
- réparation camion communal

RECETTES

- FCTVA,
- Subventions : ANS, Département pour city stade

B) Inscription Fonctionnement.

DEPENSES

- Prévisions habituelles nécessaires à la gestion.
- Subventions aux associations identiques à 2023.
- Voirie : faucardage, point à temps, signalisation horizontale.
- Compensation SIVOS, SBV, Rives de Saône
-

RECETTES

- Dotations.
- Locations.
- Contributions directes.
-

INVESTISSEMENT

Dépenses :	521 680.00 €
Recettes :	521 680.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	476 581.00 €
Recettes :	670 849.48 €

Soumis au vote, le Budget Primitif 2024, voté par chapitre, est adopté à l'unanimité.

V – VOTE DES TAUX DES TAXES

Un tableau de simulation à 1%, 2% et 4% a été distribué aux conseillers.

Un débat s'engage. Le conseil valide à la majorité (9 voix pour) une augmentation de 1%.

Les taux 2024 seront les suivants :

Taxe foncier bâti : 42.14 %

Taxe foncier non bâti : 33.15 %

Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 8.32 %

Une présentation récapitulative de l'encours de la dette a été remise aux conseillers. A ce jour la commune rembourse 5 prêts.

VI – QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

- Les élections européennes sont prévues le 09 juin 2024. Un tableau pour la tenue du bureau de vote sera proposé.
- Dans le cadre de la rénovation de l'intérieur de l'église, les diagnostics plomb et amiante avant travaux seront réalisés par l'entreprise Coreen.
- L'AG du Souvenir Français est prévue le 11 avril 2024
- La société Gradoux, qui s'occupait des cloches de l'église est reprise par la société Campanaire-Bodet
- Le repas des aînés initialement le 13/10/24 est reporté au 20/10/24.
- Un devis sera demandé pour le rajout d'un panneau « salle des associations » sur la signalétique située devant l'église.
- Le salon fluvial de saint Jean de Losne est prévu le 5 et 6 avril 2024
- La matinée citoyenne organisée par la mairie est prévue le 6 Avril 2024

Séance levée à 22h